

# « Notre Justice n'est plus adaptée à l'époque »

Entretien. C'est le plus haut magistrat du pays qui le dit ! Guy Canivet, président de la Cour de cassation, réclame une réforme en profondeur après les élections.



Guy Canivet, premier président de la Cour de cassation depuis 1999 : « La confiance est le carburant de la justice. »

## Dans quel état est la justice aujourd'hui ?

Pour tous les magistrats, l'affaire d'Outreau fut un choc. Un choc psychologique, avec le sentiment d'être tous mis en accusation. Puis, pendant la commission d'enquête, une prise de conscience s'est faite, je crois. L'affaire a révélé les vrais problèmes de fonctionnement de la justice pénale. Une réforme est nécessaire. On l'attend. Celle qui est proposée actuellement est intérimaire. Le prochain gouvernement n'échappera pas à la mise en œuvre d'une réforme en profondeur. Ce qui m'inquiète, c'est une rupture de confiance des citoyens envers le système judiciaire. La confiance est le carburant de la justice. Si ce rapport-là est ruiné, c'est terrible.

## Le regard posé sur la justice a changé ?

Il y a une nouvelle exigence des citoyens envers elle. On s'est longtemps satisfait d'un fonctionnement basé sur l'autorité. Avec son côté un peu mystérieux, secret. Ce qui conforte l'autorité, d'ailleurs. Les gens se soumettaient à la Justice. Aujourd'hui, c'est différent. Ils exigent qu'elle les traite bien. On doit pouvoir entrer dans un palais de justice, sans crainte, ni amertume. Les décisions rendues doivent être de qualité, rapides, compréhensibles et facilement exécutoires. On attend de la justice un véritable service. Les magistrats doivent le comprendre et accomplir leur mutation culturelle.

## Le juge ne peut pas être un simple technicien du droit ?

Si vous êtes indifférent au sort des gens, vous ne pouvez pas rendre la

technicien du droit, cela peut vous mener à de graves erreurs. L'humanité du juge, voilà l'essentiel. Les magistrats doivent être tirés vers le haut. Ils doivent retrouver un idéal. Aujourd'hui, certains, dans les sphères politiques, les malmènent, les fustigent, les méprisent. Si on les disqualifie, ils vont se désengager. Je crains que cela ne provoque un repli sur soi malsain. Je veux empêcher cela.

## La soumission au pouvoir exécutif, premier défaut du système judiciaire ?

Nous vivons encore sous un mode napoléonien, celui d'une indépendance disons assez contrôlée. Notre système judiciaire pose le principe de l'indépendance des juges mais aussitôt le verrouille. Il n'est plus adapté à notre époque. Partout dans le monde, c'est le système anglo-saxon qui s'impose, celui d'un véritable pouvoir judiciaire indépendant et qui s'auto-administre. Nous avons besoin d'une indépendance pratique, et non pas

théorique. Il faut créer une autorité indépendante. Un « chief justice ».

## Souhaitez-vous plus que jamais une séparation nette entre Siège et Parquet ?

C'est le préalable nécessaire à toute véritable réforme. Je défends cette idée d'une séparation fonctionnelle très claire. Il faut que l'on sache ce qu'est un juge et ce qu'est un procureur. Cela doit se matérialiser dans les budgets. Côté juge, vous accueillez le public, vous organisez les audiences, vous rendez des jugements. Côté procureur, vous encadrez des enquêtes de police, vous appliquez une politique pénale définie par un gouvernement. Le procureur est au cœur de l'action. Le juge, quant à lui, applique les principes généraux du jugement : l'enquête a-t-elle été bien faite, la preuve a-t-elle été rapportée, la peine est-elle proportionnée...

## Quelle place pour le juge d'instruction ?

J'ai été juge d'instruction. Je leur ai toujours dit : vous êtes des juges, vous n'êtes pas des policiers. Ils doivent évoluer. Dès lors que devant vous, dans toute affaire, des thèses s'affrontent, vous devez conserver la neutralité. Le juge d'instruction est le point d'équilibre entre l'accusation et la défense. Il est dans une position très difficile à tenir. Il vit d'ailleurs une situation curieuse actuellement. Il est en principe une garantie d'impartialité, mais il n'est pas du tout ressenti comme cela par les justiciables.

## Faut-il revoir la carte judiciaire fermer des palais de justice ?

Il est fondamental de revoir le maillage judiciaire, mais cela ne signifie pas que l'on supprime des points de justice. On peut maintenir des greffes, assurer des permanences, développer des moyens techniques, s'intégrer à des centres de service public.

## Qu'un justiciable puisse porter plainte contre un juge devant une instance disciplinaire, vous le souhaitez ?

Nous n'y échapperons pas. Les citoyens veulent pouvoir se retourner contre le juge qui leur a manqué. Notre système doit évoluer. L'exercice de la justice est difficile, mais ne peut pas être irresponsable. Cette demande est la contrepartie du pouvoir fort accordé aux magistrats. Mais il faut que cette saisie de l'instance disciplinaire reste raisonnable. Les demandes doivent être filtrées, sinon tout un chacun pourrait bloquer un procès en portant plainte contre son juge. Ce serait trop facile.



« Les magistrats doivent accomplir leur mutation culturelle », estime Guy